



Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement.

Elles sont susceptibles de modifications sans préavis. L'achat de droits d'entrée, d'abonnements et de produits de piscine par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente, ainsi qu'au règlement intérieur de l'établissement et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée.

Conformément à l'article L.121-20-4 2 du code de la consommation, le délai de rétractation de 7 jours prévu par l'article L.121-20 du même code ne peut être, dans le cas présent, appliqué.

1-DEFINITION DES PRESTATIONS, SOUSCRIPTION ET FONCTIONNEMENT

Le Centre aquatique propose aux usagers les prestations suivantes :

Prestations	Caractéristiques	Souscription/ Fonctionnement	Durée de validité
Entrées unitaires	Accès à l'établissement à la date d'achat.	L'utilisateur doit se présenter au guichet. L'hôtesse de caisse lui remettra un ticket code-barres, contre paiement d'une entrée. Afin de bénéficier d'un tarif préférentiel (moins de 16 ans), une pièce d'identité devra être présentée.	Valable le jour d'achat et une seule fois.
Cartes 10 heures	Accès à la piscine	L'hôtesse de caisse remet à l'utilisateur, contre paiement, une carte d'abonnement créditée de 10 heures. Cette carte est nominative, individuelle et incessible. Lors de sa venue sur le site, il suffit à l'utilisateur de présenter sa carte au niveau du contrôle d'accès. Le temps passé à l'intérieur se décompte à la minute. À la sortie de l'établissement, l'utilisateur doit badger en sortie au niveau du lecteur scan juste après les tourniquets pour stopper le décompte de la carte horaire. Un temps de déshabillage de 15 minutes est offert. Il faut avoir un crédit minimum de 45 minutes. Après la date de péremption ou si le solde restant est insuffisant pour accéder à l'établissement, l'utilisateur peut recharger la carte avec un nouveau forfait correspondant, le solde restant sera alors reporté.	1 an à compter de la date d'achat.
Prestations	Caractéristiques	Souscription/ Fonctionnement	Durée de validité

<p>Cartes 10 entrées</p>	<p>Accès à la piscine</p>	<p>L'hôtesse de caisse remet à l'utilisateur, contre paiement, une carte d'abonnement créditée de 10 entrées.</p> <p>Lors de sa venue sur le site, il suffit à l'utilisateur de la présenter au niveau du contrôle d'accès.</p> <p>Il est possible de déliter plusieurs passages d'une carte sur une même journée et ainsi avoir plusieurs usagers simultanément.</p> <p>Après la date de péremption ou si le solde restant est insuffisant pour accéder à l'établissement, l'utilisateur peut recharger la carte avec un nouveau forfait correspondant, le solde restant sera alors reporté.</p>	<p>1 an à compter de la date d'achat.</p>
<p>Cours de natation</p>	<p>Accès aux cours de natation (1 cours par semaine sauf pendant les vacances scolaires)</p>	<p>Contre paiement, une carte d'abonnement est remise à l'abonné. Cette carte lui donne accès à l'établissement pour le cours choisi au moment de l'inscription sur la période définie.</p> <p>La carte est valide 15 minutes avant le début du cours et jusqu'à 15 minutes après la fin du cours. La carte est personnelle et incessible. Elle doit être restituée lors de la dernière séance. Si la carte n'est pas restituée une facturation de 3 euros vous sera demandée.</p>	<p>Abonnement Annuel</p> <p>ou</p> <p>Trimestriel (10 séances)</p>
<p>Stage de Natation Enfant</p>	<p>Accès aux cours Stage Natation Enfant (1 cours par jour du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires)</p>	<p>Contre paiement, une carte d'abonnement est remise à l'abonné. Cette carte lui donne accès à l'établissement pour le cours choisi au moment de l'inscription sur la période définie.</p> <p>La carte est valide 15 minutes avant le début du cours et jusqu'à 15 minutes après la fin du cours. La carte est personnelle et incessible. Elle doit être restituée lors de la dernière séance. Si la carte n'est pas restituée une facturation de 3 euros vous sera demandée.</p>	<p>Abonnement de 2 semaines ou pendant la durée exacte du stage</p> <p>(10 séances)</p>
<p>Tickets d'entrée Comité d'Entreprise</p>	<p>Souche de 50 entrées destinées à la vente pour les comités d'entreprise.</p>	<p>Contre paiement, est remis au représentant du bureau du comité d'entreprise, un carnet de 50 tickets CE.</p> <p>Sur chacun des tickets, le CE devra apposer son tampon.</p> <p>Un ticket donne accès à l'espace piscine lors des ouvertures piscines.</p>	<p>Pas de date de péremption.</p>

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le centre aquatique, l'utilisateur devra dans un premier temps se présenter à l'accueil. Aucune vente ne pourra s'opérer par d'autres personnes que les hôtesses de caisses.

Les usagers devront respecter le règlement intérieur de l'établissement sous peine de se voir l'accès à l'équipement refusé. L'exclusion de l'établissement pour inobservation du règlement intérieur ne donne pas droit à un remboursement. Celui-ci est consultable à tout moment par les usagers au centre aquatique du pays de Pouzauges ou sur notre site internet (voir tableau d'affichage public à l'accueil).

La carte d'accès comporte un code-barres qui contient diverses informations que la piscine pourra utiliser. Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 06 janvier 1978, l'abonné dispose d'un droit d'accès à ces informations et peut en demander la rectification. Si l'utilisateur ne souhaite pas recevoir de sollicitations commerciales de tiers, il lui suffit de le signifier par écrit.

2- ACTIVITES ENFANTS ET ADULTES

1 – L'offre d'activités

Le Centre Aquatique du Pays de Pouzauges et la Maison de l'Intercommunalité du Pays de Pouzauges propose une offre qui se décline ainsi :

- **De l'école de natation** enfants et adultes sur abonnement, à raison d'une séance par semaine excepté pendant les vacances scolaires de la zone B (Académie de Nantes) ainsi que les jours fériés. Les événements calendaires (jours fériés et vacances scolaires) sont à vérifier par les usagers.
- **Des leçons de natation 10 séances** de natation enfants, à raison d'une séance par semaine excepté pendant les vacances scolaires de la zone B (Académie de Nantes) ainsi que les jours fériés. Les événements calendaires (jours fériés et vacances scolaires) sont à vérifier par les usagers
- **Des stages de natation** enfants, séance du Lundi au Vendredi pendant les vacances scolaires de la zone B (Académie de Nantes) excepté les jours fériés. Les événements calendaires (jours fériés et vacances scolaires) sont à vérifier par les usagers.

1 – Inscription – Formalités – Déclarations

Un bulletin d'inscription sera à compléter et à signer auprès de l'accueil, avant le début de l'activité, par l'utilisateur majeur ou par le représentant légal de l'utilisateur mineur.

Le terme "**bénéficiaire**" désigne la personne définie comme étant bénéficiaire de la prestation au moment de l'achat.

- ✓ autorise le bénéficiaire à participer aux activités organisées par le centre aquatique
- ✓ certifie que le bénéficiaire ne présente aucune contre-indication à la pratique des sports nautiques
- ✓ autorise le responsable du centre aquatique à faire pratiquer toute intervention médicale d'urgence.
- ✓ autorise le responsable du centre aquatique à utiliser les images représentant le bénéficiaire

- ✓ déclare avoir pris connaissance des règlements régissant le stage
- ✓ j'ai lu et j'accepte [les conditions générales de vente](#) sans réserve et particulièrement les points ci-dessus.

2 – L'inscription aux activités

Les inscriptions sont réalisées avant le début de la saison. Les dates sont indiquées aux usagers sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges ainsi que sur les documents d'informations et d'affichage du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges.

3 – Les changements, reports et annulations de cours

Aucun report, changement ou remboursement de cours ne sera effectué en cas d'absence ponctuelle. Les changements définitifs de créneau se feront en fonction des places encore disponibles. En cas d'annulation d'un cours par la direction du Centre Aquatique, la séance pourra être reportée

4 – Les demandes de remboursement

Un remboursement pourra être demandé en cas :

- [de dispense sportive d'au moins 5 semaines consécutives](#) : sur présentation d'un certificat médical justifiant d'une impossibilité de la pratique sportive *pour les activités à l'année*
- [de maladie](#) sur présentation d'un justificatif médical pour *les activités au trimestre*
- [de mutation professionnelle](#) de la famille sur présentation d'un justificatif

Le remboursement sera calculé sur la base de du nombre de séances de l'activité.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de changement de cours (créneau horaire, activité, ...).

Merci de nous formuler officiellement cette demande de remboursement dans un courrier à l'attention de Madame la Présidente du Pays de Pouzauges et de la déposer à l'accueil du Centre Aquatique avec les mentions ci-dessous

- Nom(s) et prénom(s) de(s) la personne(s) inscrite(s) en activité
- Adresse complète
- Le jour, l'heure et l'activité à laquelle votre (vos) enfant(s) est inscrit(s)
- Le montant de votre remboursement

+ [nom et prénom du représentant légal](#)

+ [fournir un RIB](#)

5 – Les modalités d'accès aux bassins

L'accès au vestiaire est autorisé 15 minutes avant le début du cours.

L'accès au bassin est limité à la durée du cours ou de l'activité et encadré par l'éducateur sportif.

Le respect des tenues de bain autorisées ainsi que la douche savonnée avant chaque séance sont exigés.

6 – Les exclusions

En cas de manquement grave ou répété aux dispositions du règlement intérieur du centre aquatique du Pays de Pouzauges, le directeur pourra exclure l'utilisateur du cours ou de l'activité. L'exclusion ne donne droit à aucun remboursement.

7 – Les réclamations

Au cas où l'utilisateur constaterait l'absence ou la mauvaise qualité d'une prestation attendue, il peut en informer le directeur du Centre Aquatique par courrier (Centre Aquatique du Pays de Pouzauges – Rue Buffon – 85700 POUZAUGES) ou par e-mail (c.gillet@paysdepouzauges.fr)

8 – Informatique – Communication

Les usagers sont informés de leurs droits (droits d'accès et de communication des données, droit de modification et de suppression, droit d'opposition au traitement de ses données), en application de la loi « Informatique et Libertés ».

3- REMISE EN FORME

Ces cours sont également accessibles à la séance sur réservation.

4- HORAIRES D'OUVERTURE

Une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions, des soirées à thèmes. Les usagers en seront informés par voie d'affichage.

La direction se réserve le droit de toute modification des horaires sans que cela n'entraîne de compensation financière.

5- ARRETS TECHNIQUES ET FERMETURES

Une fermeture technique aura lieu chaque année. Les usagers en seront informés par voie d'affichage sur le site internet et au sein du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges.

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

6- PRIX ET PAIEMENT

Les prix proposés sont des prix en Euros par personne toutes taxes comprises. Ils sont affichés à l'entrée de l'établissement. Les usagers pourront utiliser les moyens de paiement suivants :



✓ Espèces

✓ Chèque



✓ Carte bancaire



✓ Chèque-vacances, Coupons-sport ANCV

(La monnaie n'est pas rendue sur le paiement ANCV)



Le paiement devra avoir lieu au comptant au jour de la souscription aux activités proposées.

Les tarifs sont fixés par la communauté de communes du Pays de Pouzauges. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés.

En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre paiement d'un montant de **3 euros**.

7- SECURITE ET HYGIENE

La piscine se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses abonnés et les conditions d'hygiène. Le Centre Aquatique du Pays de Pouzauges attire l'attention des usagers sur le fait que les activités proposées notamment toboggan sont déconseillées à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous assurer auprès de votre médecin qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique de ces activités.

Les enfants de moins de 8 ans et ceux ne sachant pas nager doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte en tenue de bain. Ils sont placés sous la responsabilité des parents ou des personnes qui les accompagnent

Visiteurs : entrée payante au tarif en vigueur et maillot de bain obligatoire.

La vente est interdite à tout enfant de moins de 8 ans non accompagné d'une personne ayant autorité.

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la Direction se réserve le droit de proposer au client un autre créneau sur un horaire et/ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

8- ASSURANCES

La piscine est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident

résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telle que stipulées aux règlements intérieurs des différents espaces ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

9- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service administratif de la piscine. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

ou

En application de la loi informatique et liberté, article 27 de la loi du 06/01/1978, vous pouvez accéder à toutes les informations vous concernant et demander les rectifications opportunes en cas de nécessité. Sauf avis contraire de votre part, le Centre Aquatique du Pays de Pouzauges se réserve la possibilité de les utiliser pour vous faire parvenir diverses documentations et informations.

En fonction du choix émis lors de la création de votre compte client, vous êtes susceptible de recevoir des newsletters du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges. Tout Client ne le souhaitant pas peut, à tout moment, se désinscrire de lui-même via la lettre d'information ou en faire la demande au service administratif.

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront les seuls compétents.

Voir texte de loi RGPD

Collecte des données personnelles/Respect des recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Les informations recueillies par le Centre aquatique du Pays de Pouzauges, au moyen de son formulaire de contact et de sa messagerie électronique, fait l'objet d'un traitement informatique destiné à donner la possibilité aux utilisateurs du site d'échanger avec leurs services pour des demandes ou questionnements en rapport avec les activités proposées et de leur ressort.

Le centre aquatique est donc le destinataire exclusif de leurs données personnelles et s'engage à ne pas les communiquer à des tiers sans leur consentement préalable.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les utilisateurs du site bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer par envoi de courrier à l'adresse suivante :

Centre Aquatique du Pays de Pouzauges
Rue Buffon
85700 POUZAUGES

Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant. Toute demande devra être signée et accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité du demandeur portant sa signature.

10- DROIT À L'IMAGE

Les photos et vidéos utilisées par le Centre Aquatique du Pays de Pouzauges pour sa promotion (plaquette, affiche, site web...) ne sont pas contractuelles.

Sauf avis contraire de votre part, les photos et vidéos prises à l'occasion de votre stage pourront être utilisées ultérieurement (catalogue, site web...) sans qu'aucune rétribution ni compensation ne puisse être réclamée au Centre Aquatique du Pays de Pouzauges

11- RÉCLAMATION

Toute réclamation sera adressée au Centre Aquatique du Pays de Pouzauges ou à la Maison de l'Intercommunalité du Pays de Pouzauges par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en mains propres au Centre Aquatique.

12- NON-UTILISATION

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive du fait du client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement

13- ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas d'annulation par le client

Un remboursement sera fait des jours de stages non effectués sur la présentation d'un justificatif médical.

En cas d'annulation par le centre nautique

- Pour faute de participants (en-dessous de 4 inscrits la veille du stage), un autre stage pourra être proposé avec aménagement des horaires.
- Pour raisons météorologiques défavorables présentant des risques de sécurités ou autres, un aménagement des séances de navigation concernées, des cours théoriques en salles ou des activités de substitution sont mis en place. Les cours étant maintenus, aucun remboursement ne sera effectué.

OU

La Direction du Centre Aquatique peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre des séances

- si le nombre minimum de participants, n'est pas atteint,
- si les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas de force majeure (raisons météorologiques défavorables, problèmes techniques, etc.),
- pour un motif d'intérêt général.

La Direction vous proposera une solution de rattrapage si cela est possible.

En cas d'annulation ponctuelle d'une séance, celle-ci sera reprogrammée.

14- VOL, BRIS OU PERTE DE MATERIEL PERSONNEL

Le Centre Aquatique du Pays de Pouzauges décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, appareil photo, jeux...) durant votre venue au sein du Centre Aquatique.

15- GROUPES

- Arrivée et paiement groupés – présentation à l'accueil afin de pouvoir récupérer sa carte d'accès
- Utilisation des vestiaires collectifs.
- Le temps pour les groupes est limité à 2 heures dans l'établissement.
- Gratuité ⁽²⁾ pour les accompagnateurs, selon le nombre de personnes à encadrer, conformément à la législation en vigueur :
 - 1 pour 5 enfants de – de 6 ans
 - 1 pour 8 enfants de + de 6 ans

TARIF SPÉCIAL SOIRÉE À THÈMES

- Lors des soirées, à partir de 19h, un tarif spécial est pratiqué et l'utilisation des badges ou tickets d'entrées ou abonnements n'est pas autorisé.
- Tarif unique
- A partir de 13 ans accompagné d'une personne majeure